

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 29 mars 2018 à 20 h 30

Etaiant présents :

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-MM :ALBOUY-DIMILTA-ENJALBERT-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mme JOLY – MM BENAZECH et FABRE.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décisions

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer à :

- Madame Eliane SALVAT de NIORT épouse PAGES, le local situé au 1^{er} étage D de l'ancienne usine, 2 rue de la Bistoure, à compter du 15 février 2018 pour un loyer mensuel de 500 €
- Monsieur Eric MAZZOLO, l'appartement n°1 de l'ancien presbytère de Burlats à compter du 1^{er} mars 2018 pour un loyer mensuel de 480 €
- Monsieur VICAIRE Jean-Claude et Madame COCHARD Françoise, l'appartement situé au 1^{er} étage (droite) de l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 12 mars 2018 pour un loyer mensuel de 387 €.

Les baux signés avec les intéressés mentionneront les conditions particulières.

Compte administratif 2017

1) Budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARIOJOULS, a voté, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

<u>Total des dépenses :</u>	1 294 066,72 €
Dont : Charges à caractère général	319 080,38 €
Charges de personnel	796 554,55 €
Autres charges gestion courante	118 319,40 €
Charges financières	37 265,68 €
Charges exceptionnelles	1 430,00 €
Opérations d'ordre	21 416,71 €
<u>Total des recettes :</u>	1 852 749,39 €
Dont : Atténuation de charges	96 499,46 €
Produits des services	326 101,96 €
Impôts et taxes	812 430,68 €
Dotations et participations	257 203,11 €
Autres produits gestion courante	40 052,01 €
Produits financiers	2,48 €
Produits exceptionnels	8 436,24 €
Excédent antérieur reporté	312 023,45 €

Soit un excédent de 246 659,22 €.

Section d'investissement

Dépenses	427 746,78 €
Opérations réelles	427 746,78 €
Remboursement d'emprunts	134 216,46 €
Acquisition de terrains, matériels	38 276,40 €
Immos en cours construction et instal.techniques	1 140,00 €
Aménagement espaces publics	7 616,80 €
Equipement crèche	2 761,42 €
Extension école des Vignals	51,12 €
Aménagement cœur de Lafontasse	64 024,00 €
Travaux de voirie 2015	10 224,00 €
Changement appareillage EP	29 866,69 €
Changement chaudière Mairie+Papeterie	40 649,02 €
Construction plancher atelier municipal	14 590,80 €
Travaux de voirie 2016	10 518,12 €
Aménagement salle polyvalente	34 073,65 €
Travaux de voirie 2017	38 623,90 €
Aménagement points de collecte	1 114,00 €

Le montant total des recettes de cette section s'élève à 533 608,56 €.

2) Budget de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité et dans les mêmes conditions le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

. Dépenses :	369 042,67 €
. Recettes :	321 467,88 €
Soit un déficit de	47 574,79 €

Section d'investissement :

. Dépenses :	208 965,05 €
. Recettes :	125 733,68 €
Soit un déficit de	83 231,37 €

Le compte de gestion du Receveur Municipal présenté par Monsieur le Maire pour le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Affectation du résultat 2017

Budget général :

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 558 682 € sera affecté de la façon suivante : 99 646 € au compte 1068 de la section d'investissement et 459 036 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget eau et assainissement :

Le résultat de la section d'exploitation, soit 140 579 € restera en section d'exploitation au compte 002.

Budget Primitif 2018 :

1) Budget Général

Il a été examiné article par article et le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Maire.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 628 572 €.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont les suivantes :

APEL de Lafontasse	200,00 €
APEL des Vignals	200,00 €
Association Tennis	100,00 €
Chenil	1 584,00 €

Divers (provision pour subv. exceptionnelles)	5 451,00 €
MJC des Salvages 1 ^{er} semestre 2018	535,00 €
MJC des Salvages 2 ^{ème} semestre 2018	535,00 €
Racing Club Salvageois	915,00 €
Salvages Passion	300,00 €
ADMR	1 200,00 €
Anciens Combattants	80,00 €
Subvention aux particuliers pour destruction nids frelons asiat.	1 000,00 €
Sapeurs-pompiers de Lacrouzette	100,00 €
Association Prévention Routière	100,00 €
Association les Aînés d'Adélaïde	500,00 €
Subvention exceptionnelle « Ste Barbe »	200,00 €

Total des dépenses programmées de la section d'investissement :

Total des dépenses	800 873,00 €
Opérations réelles	800 873,00 €
Remboursement d'emprunts	109 949,00 €
Immos incorporelles, subventions d'équipement versées.	3 000,00 €
Acquisition terrains, matériel	69 300,00 €
Immos en cours construction	10 000,00 €
Travaux éclairage public	5 000,00 €
Aménagement espaces publics	45 000,00 €
Extension réseaux divers	5 000,00 €
Changement appareillage Eclairage Public	20 000,00 €
Réforme Scolaire « Equipement »	1 500,00 €
Aménagt salle polyvalente (étage ancien CAT)	110 000,00 €
Remise en état jeux espaces publics	14 000,00 €
Travaux de voirie 2017	19 000,00 €
Réfection toiture mairie	180 000,00 €
Requalification entrée village Burlats	127 124,00 €
Travaux de voirie 2018	70 000,00 €
Travaux aménagement points de collecte	2 000,00 €
Fonds de concours	10 000,00 €

Budget de l'eau et de l'assainissement

Il a été voté à l'unanimité et peut se résumer ainsi :

La section d'exploitation s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 490 282 € et la section d'investissement est équilibrée à la somme de 264 893 €.

Vote des taux d'imposition :

Le produit des trois taxes nécessaires à l'équilibre du budget est de 435 372 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux pour l'année 2018

à savoir :

Taxe d'habitation	:	9,30 %
Taxe foncier bâti	:	13,40 %
Taxe foncier non bâti	:	84,62 %

Tarifs de facturation eau et assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de facturation qui seront appliqués à compter de juillet 2018, à savoir :

. Distribution de l'eau

Abonnement	14,60 €
Consommation	2,1040 €/m3

. Collecte et traitement des eaux usées

0,8018 €/m3

Il décide également de maintenir le prix du M3 d'eau facturé par la Régie à la Commune pour l'arrosage (terrain de sports, espaces verts ...) et exceptionnellement aux abonnés en cas de fuite qui sera donc de 0,7131 € le m3 à compter de juillet 2018.

Evaluation charges transférées, attribution de compensation

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par la Commune de Burlats pour un montant de 137 012 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 248 164 €.

Personnel Communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transformer, à compter du 1^{er} avril 2018 :
. le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (affecté au service technique) en poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
. deux postes d'adjoint technique (affectés aux écoles) en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Mise en place du RIFSEEP

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui se substituera à l'ensemble des primes versées antérieurement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

Demande de subvention

Afin d'équiper les différents réservoirs d'eau potable de la Commune d'un système de télésurveillance SOFREL permettant un diagnostic permanent et une auto surveillance des réseaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental. Le coût des travaux est estimé à 21 847 €HT.

Demande de subvention aménagement entrée et centre bourg de Burlats

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif « Aménagement et qualification des espaces publics, dispositif espace public de droit commun » pour financer la première tranche des travaux d'aménagement de l'entrée du village de Burlats. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 259 000 € HT.

Attribution local commercial aux Salvages

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de donner à bail à Monsieur AGUINALIN Olivier le local commercial situé 5 avenue du Sidobre aux Salvages à compter du 1^{er} avril 2018 pour une durée de 9 années entières et consécutives.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 500 euros. Une gratuité de deux mois de loyers est accordée pour compenser les frais de rénovation du local pris en charge par le locataire.

Dénomination de rue à La Plano

Considérant l'intérêt de donner une dénomination à la voie d'accès à la nouvelle zone urbanisée de la Plano, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la dénomination officielle suivante :

- 1- Chemin de l'Ort

Acquisitions de terrain aux Salvages

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle, utilisée en espace public depuis de nombreuses années, cadastrée section AB n°470 de 13 m², appartenant à Madame ENJALBERT Josette..

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Modification de la limite d'agglomération des Salvages

Afin d'améliorer la sécurité des riverains, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déplacer le panneau d'agglomération des Salvages, rue de la Guipalle et de l'implanter au niveau de l'embranchement de Négret.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.